

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DES MONTAGNES DE L'ARIEGE**

Séance du 10 septembre 2025

Délibération 2025_CS_005

OBJET : Élection des vice-présidents

Le 10 septembre 2025, à 14h00, les membres du comité syndical se sont réunis à la salle de l'auditorium au Parc de la Préhistoire à Tarascon sur Ariège, sur la convocation de Monsieur Claude DES en sa qualité de doyen.

Étaient présents MM(Mmes) les délégués :

Membres du Syndicat	Titulaires		Suppléants		Nombre de voix
Conseil Départemental de l'Ariège	Christine TEQUI	Présente			1
	Muriel FREYCHE	Présente			1
	Jean-Paul FERRE	Absent	Philippe PUJOL	Présent	1
	Raymond BERDOU	Présent			1
	Jérôme BLASQUEZ	Absent	Jean-Michel SOLER	Présent	1
Communauté de Communes de la Haute-Ariège	Alain NAUDY	Présent			1
	Jérôme MIQUEL	Présent			1
	Bolhème BOUFAID	Absent	Christian DUBUC	Présent	1
	Francis MAGDALOU	Présent			1
	Marc COLLEONI	Présent			1
Communauté de Communes Couserans Pyrénées	Alain SERVAT	Présent			1
	Patrick LAFONT	Présent			1
	Gérard CAMBUS	Absent			
	Patrick TIMBART	Absent			
	Michel PICHAN	Présent			1
Communauté de Communes du Pays d'Olmes	Marc SANCHEZ	Présent			1
	Claude DES	Présent			1
	Frédéric LAFFONT	Absent			
	Jean-Louis ROSSI	Absent			
	Michel SABATIER	Absent			
Commune d'Ax les Thermes	Alain PIBOULEAU	Présent			1
	Sylvie MARTIN	Présente			1
	Marc LOISON	Présent			1
	Géraldine GAU	Présente			1
	Marie-Agnès ROSSIGNOL	Présente			1

REÇU LE :

12 SEP. 2025

SGCD FOIX

Nombre de membres en exercice : 25 – Présents : 20 – Votants : 20
Secrétaire de séance : Miquel Jérôme

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment ses articles L 5721-1 à L 5721-9,
Vu les statuts du Syndicat Mixte des Montagnes de l'Ariège, approuvés par arrêté préfectoral du 25 juillet 2025,
modifiés par délibération du comité Syndical du Syndicat des Montagnes de l'Ariège en date du 10-09-2025, et
notamment leur article 11.

L'article 11 des statuts du syndicat dispose que :

« *Le Comité syndical élit 5 Vice-présidents dont :*

- 1 Vice-président parmi les délégués du Département ;
- 1 pour chaque Communauté de communes membre, soit 3 Vice-présidents
- 1 Vice-président parmi les délégués de la Commune d'Ax les Thermes

Les Vice-présidents sont élus, après appel à candidatures par le Président de séance, au scrutin uninominal, à main levée ou secret si plus d'un tiers des participants le sollicitent, à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, l'élection a lieu à la majorité relative dans le cadre d'un troisième tour de scrutin. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le mandat des Vice-présidents prend fin en même temps que celui des membres de l'assemblée délibérante à laquelle ils appartiennent. »

À cet égard, il est nécessaire de procéder à l'élection des vice-présidents, qui constitueront le bureau du syndicat.

Vu l'appel à candidature
Vu la présentation de la Présidente,

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DES MONTAGNES DE L'ARIEGE :

Sur la proposition de la Présidente,

Après avoir procédé au vote,

- **ELIT** les vice-Présidents du Syndicat mixte des Montagnes de l'Ariège comme suit :

Vice-président élu au sein des représentants du Conseil départemental de l'Ariège :

Résultat du vote	Jean-Paul FERRE est désigné vice-président		
Nombre de votants	Vote pour	Vote contre	Abstention
20	20	0	0

Vice-président élu au sein des représentants de la Commune d'Ax-les-Thermes :

Résultat du vote	Alain PIBOULEAU est désigné vice-président		
Nombre de votants	Vote pour	Vote contre	Abstention
20	20	0	0

Vice-président élu au sein des représentants de la Communauté de communes du Pays d'Olmes :

Résultat du vote	Mars SANCHEZ est désigné vice-président		
------------------	---	--	--

Nombre de votants	Vote pour	Vote contre	Abstention
20	20	0	0

Vice-président élu au sein des représentants de la Communauté de communes de la Haute Ariège :

Résultat du vote	Alain NAUDY est désigné vice-président		
------------------	--	--	--

Nombre de votants	Vote pour	Vote contre	Abstention
20	20	0	0

Vice-président élu au sein des représentants de la Communauté de communes Couserans Pyrénées :

Résultat du vote	Alain SERVAT est désigné vice-président		
------------------	---	--	--

Nombre de votants	Vote pour	Vote contre	Abstention
20	20	0	0

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente
Christine TEQUI

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture, le
Et publication le

REÇU LE :
12 SEP. 2025
SGCD FOIX

La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois.